

COPIE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 19 mai 2017

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Direction Départementale  
Des Territoires  
Service Territoires et Urbanisme  
19 rue de Ciron  
81013 ALBI CEDEX 09

Affaire suivie par : Pierre Novella  
Téléphone : 05 63 45 62 73  
Courriel : pierre.novella@culture.gouv.fr

**Objet : MILHARS – Projet de révision de la Carte Communale**

**Réf. : PN/EP/2017.195**

Par courrier du 9 mai 2017, la commune de Milhars et le bureau d'Urbanisme URBA2D sollicitent notre service pour un avis sur le projet de révision de la Carte Communale.

Concernant le lieu dit Les Grailhettes, notre service a émis depuis le début des consultations en 2010 un avis défavorable à l'urbanisation de cette zone très visible depuis le village et depuis le château protégé au titre des Sites Classés. Nous maintenons donc cet avis défavorable.

Toutefois, concernant le camping existant des Grailhettes, un zonage spécifique est proposé. Si ce zonage est indispensable au maintien de l'activité, il est souhaitable de limiter son périmètre autant que possible autour des constructions existantes.

Nous n'avons pas d'observation particulière concernant les autres secteurs.

L'UDAP se tient à votre disposition pour tout avis complémentaire sur ce dossier.

**Patrick Gironnet**

Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn  
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État  
Architecte de Bâtiments de France

Copie : URBA2D – Monsieur Sébastien CHARRUYER